Saint-Paul d'Abbotsford

# AVIS PUBLIC

## À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :**

**Demande de dérogation mineure**

**CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 612-2018**

**QU**'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 12 août 2025 à 19 h à la salle du conseil au 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford.

**QU'**au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 612-2018 faite par Jean Larousse Benjamin au 147, rue des Cardinaux.

**QUE** la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre aux demandeurs la construction d'une véranda d'une superficie de 46.82 mètres carrés en cour arrière, alors que la superficie maximale est de 25 mètres carrés;

**QUE** cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui.

**DONNÉ** à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 28e jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général